

**FORS3903 – Gestion du boisé :**  
**Changements climatiques et sylviculture des forêts feuillues et mélangées nordiques**  
**Plan de cours – Hiver 2010**

<b>Horraire:</b>	<i>Lundi 12h00 à 13h15    Jeudi 12h00 à 13h15</i>	<b>3 crédits</b>
------------------	---	------------------

Équipe professorale	Bureau	Contact	Disponibilité
Hector Guy Adégbidi	SF 137	737-5232 hector.guy.adegbidi@umoncton.ca	<i>Lundi 9h à 12h</i> <i>Mercredi 9h à 12h</i>
<b>Coordonateur</b>			
Gaétan Pelletier, IRFN	SF-001	737-4736	<i>variable</i>

**RÉSUMÉ**

---

Ce cours comporte deux segments qui s’imbriquent l’un dans l’autre :

- (1) Les changements climatiques et leurs effets sur les forêts et;
- (2) La sylviculture des forêts feuillues.

Dans une première partie, le cours couvrira l’historique des actions globales sur les CC, le climat global et le cycle du carbone, les scénarios et prédictions climatiques pour notre région.

Dans une deuxième partie, le cours présentera les principes et approches de la sylviculture des forêts feuillues et mélangées nordiques.

Enfin, dans une troisième partie on verra les effets des CC sur les forêts, les approches de solution qui sont préconisées et on servira des éléments acquis à la 2<sup>e</sup> partie pour proposer des avenues de gestion pour les forêts locales dans le contexte des CC.

**OBJECTIFS**

---

- Se familiariser avec le débat international sur les changements climatiques; l’historique, les actions nationales et internationales, et les analyses du Groupe d’experts Intergouvernemental pour l’Évolution du Climat (GIEC).
- Connaître le fonctionnement de base du cycle du carbone global et le rôle des forêts dans ce cycle.
- Se familiariser avec les scénarios climatiques et les prévisions climatiques pour notre région.
- Développer une connaissance des principes et approches de la sylviculture des peuplements feuillus et mélangés nordiques
- Se familiariser avec les effets des CC sur l’environnement forestier; taux de croissance, feux de forêts, maladies, distribution d’espèces, perturbations ...
- Explorer les solutions préconisées pour les forêts face aux CC.
- Proposer des modes de gestion des forêts locales dans le contexte des CC.

## **Approche de l'enseignement**

La première partie du cours sera couverte par M. Adegbidi. Elle se fera sous forme de présentations magistrales avec potentiellement des conférenciers invités pour certains sujets particuliers. M. Adégbidi agira également à titre de coordonnateur du cours.

La deuxième partie du cours sera dirigée par M. Pelletier de l'IRFN. Le contenu sera délivré sous la forme de courts modules sur des supports combinant vidéo interactifs, documents, applications web et autres moyens multimédias.

La troisième partie sera couverte en équipe et comportera principalement le travail personnel des étudiants. Après des sessions initiales magistrales sur les impacts forestiers et approches de solutions, les étudiants (sous les conseils et appuis de l'équipe) auront à faire leurs recherches personnelles, explorer en profondeur les solutions particulières pertinentes à leurs projets et formuler les recommandations de gestion des forêts pour le contexte des CC.

Les membres de l'équipe participent à la direction et à l'évaluation du projet de session et des examens.

Nous nous attendons à ce que vous :

- Participiez activement aux discussions et aux exercices dans le cadre du cours.
- Contribuez au cours en partageant vos propres connaissances et vos expériences.
- Cherchiez les informations dont vous avez besoin à la bibliothèque, sur internet, auprès d'autres personnes et autres sources.
- Dans les travaux et les évaluations, démontrez votre compréhension de l'enjeu, de la situation ou de la question, plutôt que de réciter des informations apprises par cœur.
- Reconnaissiez et respectiez les points de vue des autres personnes.

## Calendrier du cours

	<b>Sem</b>	<b>Lundi 12h à 13h15</b>	<b>Jeudi 12h à 13h15</b>
1	13 jan	<b>Équipe</b> : Introduction du cours Présentation du plan du cours et du travail semestriel	<b>HA</b> Changements climatiques Historique – Actions – le débat – les COP – le GIEC et recommandations
2	20 jan	<b>HA</b> Climat global	<b>HA</b> Climat global
3	27 jan	<b>HA</b> Climat global	<b>HA</b> Scénarios et prédictions climatiques
5	3 fev	<b>IRFN Introduction à la sylviculture des peuplements feuillus et mélangés</b>	<b>IRFN révision de concepts de dynamique des peuplements</b>
6	10 fev	<b>IRFN rappel de concepts de structure des peuplements</b>	<b>IRFN Diagnostiques sylvicoles</b>
7	17 fev	Examen mi-session	<b>IRFN régimes équiennes</b>
8	24 fev	<b>IRFN régimes inéquiennes</b>	<b>IRFNHA régimes bi-étagés et extensifs 1</b>
9	9 mars	<b>IRFN régimes bi-étagés et extensifs 2</b>	<b>HA/IRFN Impactes du CC sur nos forêts</b>
10	16 mars	<b>IRFN Approche d'adaptation 1: passive</b>	<b>IRFN Approche d'adaptation 2: résistance</b>
11	23 mars	<b>IRFN Approche d'adaptation 3: résilience</b>	<b>IRFN Approche 4: transision</b>
12	30 mars	<b>Travail en équipe sur le projet semestriel</b>	<b>Travail en équipe sur le projet semestriel</b>
13	5 avril	<b>Projet semestriel - présentation</b>	<b>Projet semestriel - présentation</b>
		Période d'examen 20 -30 avril	

## Évaluation

Activités	Pondération
<b>Examens</b>	
• mi-session	25 %
• final	35 %
<b>Projet de session</b>	
• écrit 9 avril	20 %
• présentation 7 avril	15 %
Participation en classe	5 %

Pour les travaux écrits, le français sera corrigé, pour un maximum de 10 %.

*Correspondance en lettres de la moyenne finale :*

LETTRE	MOYENNE
<b>D</b>	<b>60.00 - 62.99</b>
<b>D+</b>	<b>63.00 - 65.99</b>
<b>C-</b>	<b>66.00 - 68.99</b>
<b>C</b>	<b>69.00 - 71.99</b>
<b>C+</b>	<b>72.00 - 74.99</b>
<b>B-</b>	<b>75.00 - 77.99</b>
<b>B</b>	<b>78.00 - 80.99</b>
<b>B+</b>	<b>81.00 - 83.99</b>
<b>A-</b>	<b>84.00 - 86.99</b>
<b>A</b>	<b>87.00 - 89.99</b>
<b>A+</b>	<b>+ 90.00</b>

*Barème pour le calcul de la pénalité*

Pénalités / nombre de mots dans le travail	200 mots	400 mots	600 mots	800 mots
-1/3 lettre	à partir de 2 erreurs	à partir de 4 erreurs	à partir de 6 erreurs	à partir de 8 erreurs
-2/3 lettre	à partir de 3 erreurs	à partir de 6 erreurs	à partir de 9 erreurs	à partir de 12 erreurs
- 1 lettre	4 erreurs et plus	8 erreurs et plus	12 erreurs et plus	16 erreurs et plus

**Liste bibliographique** (*ébauche qui sera complétée au cours des semaines prochaines*)

Villeneuve, C. et F. Richard (2007) *Vivre les changements climatiques: Réagir pour l'avenir*, Editions MultiMonde, Québec

Free-Smith, PH, Broadmeadow, MSJ & Lynch, JM ed. (2007 & 2009) *Forestry and Climate Change*, CABI, Oxford

Lemmen, D.S.; Warren, F.J.; Lacroix, J.; Bush, E., éd. 2008. *Vivre avec les changements climatiques au Canada : édition 2007*, Gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario).  
[http://adaptation.nrcan.gc.ca/assess/2007/index\\_f.php](http://adaptation.nrcan.gc.ca/assess/2007/index_f.php)

Pittock, A Barrie (2009) *Climate Change : The Science, Impacts and Solutions*, Earthscan, Londres, 360 p

Williamson, T. et al. (2009) *Les changements climatiques et les forêts du Canada : des impacts à l'adaptation*, Réseau de gestion durable des forêts et Ressources naturelles Canada, 104 p

**Sites web utiles**

<http://www.ec.gc.ca/cc/>

[http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan\\_action/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index.htm)

<http://www.fs.fed.us/ccrc/>

### **Utilisation d'appareils électroniques :**

- **Permis : ordinateur personnel** et autres appareils portables utilisés strictement pour les besoins du cours et sur autorisation par le prof.

- L'utilisation des téléphones cellulaires et des appareils mobiles (IPad, Iwatch, etc.) en salle de classe est tolérée seulement s'ils servent les objectifs d'apprentissage du cours. L'envoi ou la réception d'appels téléphoniques, le texto (langage SMS) et le cyberbavardage sont strictement interdits en classe durant les heures de cours.

- Avant le début d'une évaluation, le cellulaire, les appareils mobiles et tout autre matériel non explicitement autorisé doivent être déposés à l'avant de la salle.

### **Services d'appui à la réussite**

Si vous éprouvez des difficultés, le *Centre d'aide en français et en anglais* du *Campus d'Edmundston* offre un service de tutorat et des outils de travail afin d'améliorer la qualité de votre langue parlée et écrite. Pour vous prévaloir de ces services, veuillez communiquer avec madame Brigitte Sirois, coordonnatrice du *Centre d'aide en français et en anglais* au local PSL-419 (téléphone: 737-5050, poste 5200).

Si vous éprouvez des difficultés sérieuses avec la matière du cours, un service de tutorat est disponible pour vous aider à réviser la matière et répondre à vos questions. Des ateliers sur les méthodes de travail et la gestion du stress sont également offerts sur demande aux étudiantes et étudiants intéressés. Pour utiliser ces services, vous devez vous informer auprès de madame Brigitte Sirois au local PSL-419 (téléphone: 737-5050, poste 5200).

Si vous avez besoin de mesures d'adaptation, le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage offre un programme d'appui à toutes les étudiantes et tous les étudiants qui éprouvent des difficultés liées à l'une ou l'autre des conditions suivantes : trouble de santé mentale, handicap auditif ou visuel, handicap physique, problème de santé chronique, traumatisme crânien, trouble d'apprentissage, trouble déficitaire de l'attention, trouble envahissant du développement (autisme, Asperger). Si vous avez besoin de mesures d'adaptation, veuillez prendre un rendez-vous le plus tôt possible avec madame Anne Michaud, conseillère en intégration au Service d'accès et de soutien à l'apprentissage, situé au local CÉ-A-115, téléphone : 737-5050, poste 5110.

Si vous éprouvez des ennuis de santé physique ou mentale, un service d'infirmière, de médecin et de psychologue vous est également offert en toute confidentialité. Pour obtenir un rendez-vous, vous devez vous présenter aux Services aux étudiantes et aux étudiants, au local CÉ-A-115 ; téléphone 737-5074.

Vous avez également accès au *Programme de soutien aux étudiantes et aux étudiants (PSE)* pour de l'aide au niveau psychologique. Ce service accessible et confidentiel est offert par la firme Morneau Shepell. Vous pouvez y accéder en téléchargeant gratuitement l'application *Mon PSE*, en joignant le numéro 1-855-649-8641 ou en accédant au site Web : [monsoutienetudiant.com](http://monsoutienetudiant.com)

## **Violence à caractère sexuel**

Si vous êtes victime de violence à caractère sexuel, si vous en êtes témoin ou si une personne vous confie avoir été victime, vous pouvez contacter le service d'intervention au 737-5050 poste 5285 ou par courriel au [consentement.umce@umoncton.ca](mailto:consentement.umce@umoncton.ca) afin d'obtenir du soutien psychologique, faire un signalement ou déposer une plainte, et ce, en toute confidentialité. Au campus d'Edmundston, ce service est offert par les intervenantes et intervenants de l'Éclipse, Centre d'aide et de soutien aux victimes de violence sexuelle. Notez que l'application de la Politique sur la violence à caractère sexuel de l'Université de Moncton s'étend à toute activité réalisée en contexte universitaire, que celle-ci ait lieu ou non sur les campus.

## **Absence au cours**

En matière d'assiduité, le règlement 10.9.1 (Université de Moncton 2018. *Répertoire 1<sup>er</sup> cycle 2018-2019*) énonce: « un trop grand nombre d'absences à un cours peut entraîner, après un avertissement écrit de la professeure ou du professeur, l'obligation pour l'étudiante ou l'étudiant de se retirer du cours. La décision définitive au sujet du retrait est prise par la doyenne, le doyen, la directrice ou le directeur ».

## **Absence à une épreuve de contrôle ou défaut de remettre un travail**

En vertu du règlement 10.9.2 (Université de Moncton 2018. *Répertoire 1<sup>er</sup> cycle 2018-2019*), « toute absence à une épreuve de contrôle jugée importante entraîne l'attribution de la **lettre E** pour cette épreuve, à moins que l'étudiante ou l'étudiant en ait avisé la professeure ou le professeur ou sa doyenne, son doyen, sa directrice ou son directeur, et ne démontre que cette absence découle de circonstances indépendantes de sa volonté. Tout travail pratique important non remis à la date prévue et sans motif indépendant de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant entraîne également l'attribution de la **lettre E** ».

## **Fraude**

Le règlement 10.9.3 sur la fraude (Université de Moncton 2018. *Répertoire 1<sup>er</sup> cycle 2018-2019*): « L'Université de Moncton interdit à ses étudiantes et à ses étudiants de tricher, de plagier ou de faire preuve de malhonnêteté intellectuelle lors de toute épreuve de contrôle, peu importe sa forme ».

Quant à l'article 10.9.3.1 (Université de Moncton 2018. *Répertoire 1<sup>er</sup> cycle 2018-2019*). Il donne une définition de la fraude: « Fait preuve de tricherie, de plagiat ou de malhonnêteté intellectuelle, celui ou celle qui, notamment, mais non exclusivement:

- a) reproduit textuellement un passage provenant d'un texte dont elle ou il n'est pas l'auteure ou l'auteur sans indiquer clairement la source ou reproduit des idées ou des faits dans ses propres mots sans indiquer clairement leurs sources (il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de connaître les règles de base associées à la rédaction d'un travail universitaire);
- b) copie ou tente de copier le texte d'une autre étudiante ou d'un autre étudiant, ou participe à ce copiage d'une manière quelconque;
- c) sollicite ou a recours à toute aide expressément interdite, qu'elle soit collective ou individuelle, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé ou d'un mémoire;

- d) utilise ou tente d'utiliser, lors d'une épreuve de contrôle, tout document ou matériel non autorisé par la professeure ou le professeur;
  - e) présente à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, un même travail, travail dirigé ou mémoire, intégralement ou en partie, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement;
  - f) falsifie un document ou toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé ou d'un mémoire;
  - g) fait écrire son épreuve de contrôle par une autre personne;
  - h) écrit une épreuve de contrôle à la place d'une autre personne;
  - i) trafique après correction le texte d'une épreuve de contrôle;
  - j) prétend faussement avoir fait, entre autres, une entrevue, une visite clinique ou une observation;
  - k) obtient de façon illicite, par des moyens techniques ou autres, l'accès à des documents, des données ou tout autre matériel, afin de commettre toute infraction visée par ce règlement. »
- L'étudiant ou l'étudiante qui est coupable de fraude reçoit la **note E** pour l'épreuve d'évaluation ou pour le cours, selon la gravité. Il ou elle peut, dans les dix jours ouvrables après réception de sa note, faire appel de la décision auprès de la doyenne des Études, madame Pierrette Fortin (PSL211).

### **Évaluation du français - normes linguistiques de l'Université de Moncton et barème** (SAC-150305)

L'évaluation de la partie linguistique porte sur une tranche de 200, 400, 600 ou 800 mots uniquement pour les **travaux écrits faits à la maison**. La tranche de mots et le nombre de mots sont laissés à la discrétion de la professeure ou du professeur.

Le tableau ci-dessous indique le barème à appliquer pour ces travaux écrits. Les unités académiques peuvent adopter des politiques plus exigeantes si elles le désirent, pour des raisons de préparation liées à la discipline, afin de moduler la sévérité du barème en fonction des années d'étude.

Par ailleurs, si les erreurs<sup>1</sup> commises sont trop nombreuses au point de rendre la compréhension du texte difficile, en plus de sanctionner le travail selon le barème, la professeure ou le professeur se réserve le droit de demander à l'étudiante ou l'étudiant de corriger les fautes avant d'attribuer une note. Si le nombre d'erreurs demeure plus ou moins le même après cette correction, la professeure ou le professeur rencontrera l'étudiante ou l'étudiant afin de discuter de ses difficultés. Lors de cette rencontre, on demandera à l'étudiante ou l'étudiant de consulter le Centre d'aide en français qui l'aidera à établir un plan d'amélioration dont l'étudiante ou l'étudiant sera entièrement responsable.

---

<sup>1</sup> Erreurs d'orthographe, de ponctuation, d'impropriété (anglicismes), de syntaxe (construction de la phrase) ou grammaticales (accord en genre, nombre, terminaison des verbes). Une erreur d'orthographe d'usage commise plus d'une fois pour le même mot n'est pénalisée qu'une seule fois. Exemples d'erreurs d'orthographe d'usage : littéraire, j'ai aperçu